



**Groupe Ain-Rhône- Isère**

## **Compte rendu de la rencontre du samedi 23 mars 2019**

*à l'Observatoire des Armements 187 Montée de Choulans 69005 Lyon*

**Présents :** Michel Barbut, Paul Beaud, Gérard Briotet, Marcel Chochois, Marie-Chantal Cros, Jean Desfonds, Isabelle Gignoux, Michel Nebout, Marc Rochet.

**Nous avons partagé des nouvelles de :** Jean-François Bonnet, Guy Costaz, Vincent Feroldi, Geneviève Haond, Éliane Huot, Colette et André Isemein, Michel Pascal, Gérard Peloux, Irma Puget, Marcel Sagnole.

### **Mise en route :**

Comme d'habitude notre réunion commence par le café agrémenté des gâteaux apportés par Isabelle et Marie-Chantal. Ce partage matériel accompagne, tout naturellement, le partage des nouvelles que nous avons reçues de nos amis. Ce qui domine, il faut bien en convenir, c'est la mauvaise santé et le deuil : nous n'avons pas ici à exposer la vie particulière des personnes, mais nous ferons une exception pour dire que notre doyenne Irma a vécu un hiver difficile, notamment à cause de la grippe qui ne l'a pas épargnée. Son état général s'en trouve affaibli et nous souhaitons de tout coeur que l'arrivée du printemps lui permette de continuer sa route vers la célébration de son 105ème anniversaire.

### **La suite de nos échanges :**

Ensuite, vous vous doutez bien que des regards interrogateurs se sont tournés vers les trois qui étaient à l'AG une semaine plus tôt, comme pour dire : « Alors comment ça s'est passé ? Combien étiez-vous ? Quelle fut l'ambiance ? Etc.

-Ce à quoi nous nous sommes efforcé de répondre du mieux possible.

### **Nouvelles de l'AG**

#### **1-Impression générale**

Tous les trois (Michel, Jean et Marcel) sommes rentrés très satisfaits de cette AG. Dans sa forme, saluons sa bonne organisation : les rôles avaient été bien répartis en amont et chacun savait ce qu'il avait à faire et l'a fait parfaitement. Quelqu'un a dit qu'il avait l'impression que l'APRC avait franchi « un cran de compétence » !

Nous saluons particulièrement la performance du président qui a animé de main de maître l'AG de bout en bout, avec fermeté, calme et sérénité. Bravo !

#### **2-Une autre impression**

En arrivant nous avons trouvé que nous étions peu nombreux : 43 présents ! Ce fait reflète sans doute la situation de notre association. Quoi qu'il en soit il faut reconnaître que cette impression s'est vite dissipée dès que les débats ont commencé à se dérouler.

Car est-il nécessaire de parler du grand plaisir éprouvé du fait des retrouvailles amicales : l'AG, en plus de son rôle statutaire, c'est aussi l'occasion chaque année de faire se retrouver des adhérents venus des marges de l'hexagone.

### **3-Une interrogation**

Peut-être faut-il faire part d'une interrogation qui nous est venue lorsque nous avons constaté que nous totalisons, à nous trois, 16 pouvoirs seulement alors que nous en avions 42 en 2018. Y-a-t-il eu de notre part une mauvaise communication ? Pourtant nous avons donné nos noms dans le dernier compte rendu avant l'AG. Est-ce un signe de lassitude d'une partie des adhérents de notre région ?

### **4-Sur le fond**

Sachez que les deux AG, l'extraordinaire et l'ordinaire, se sont déroulées conformément aux ordres du jour indiqués dans le bulletin spécial AG 2019 N° 82.

L'AG extraordinaire a rempli son office et les statuts ont bien été modifiés en tenant compte du travail accompli avant l'AG et des remarques faites en séance.

Cependant le bulletin N° 82 nous étant parvenu moins d'un mois avant la date de l'AG, cette dernière n'a pas pu voter les nouveaux statuts : ce sera fait lors de l'AG de l'an prochain.

La plupart des modifications ne posaient pas de problème particulier et l'approbation de l'AG a été relativement rapide. Nous avons passé plus de temps, et c'est bien normal, sur l'article 4 en particulier qui définit les buts de l'association. Des propositions avaient été formulées à ce propos par deux régions, l'Occitanie et les Pays de Loire. Le président a proposé une interruption de séance pendant laquelle un petit groupe s'est attelé à finaliser le nouveau texte de cet article, finalement approuvé par l'assemblée :

#### **Article 4 (nouveau texte)**

*L'association a pour but*

*- de promouvoir et de défendre les droits économiques et sociaux des personnes lésées en ce qui concerne leur retraite, plus particulièrement de celles ressortissant du régime des cultes, ainsi que de celles qui n'ont pas été affiliés alors qu'elles auraient dû ou devraient l'être ;*

*- d'obtenir pour elles et pour leurs ayants droit, une retraite convenable, telle que définie par l'article 23 de la Charte sociale européenne.*

*- de mettre en œuvre toute action de formation, d'accompagnement, d'assistance nécessaire.*

*L'association a un but non lucratif et une gestion désintéressée.*

Sur cette question et quelques autres (les orientations, la composition du CA, la commission de recours, le renouvellement du CA de la Cavimac, l'état des finances, la qualité du bulletin) ...tous sujets que nous avons abordés dans notre réunion de ce samedi, nous vous renvoyons au prochain bulletin d'après AG qui vous en fera un compte rendu plus complet et détaillé.

### **5-Des moments particuliers**

Nous avons particulièrement apprécié l'intervention de la présidente de l'association « SENTINELLE », une association contre les dérives sectaires, fondée en 2014. Elle a en particulier souligné que les abus sexuels dans l'Église et dans les communautés nouvelles ne sont qu'une partie des abus dénoncés par l'association. L'absence de droits sociaux est aussi un abus et une grave atteinte à la liberté des personnes. Sur ce terrain, nos deux associations ont de réelles convergences. Il y a là du grain à moudre pour les démarches que l'APRC prévoit d'entreprendre durant l'année 2019. Ces démarches – entérinées par le vote des orientations le dimanche matin – ont trait non seulement au futur projet de réforme des retraites, mais aussi aux pistes législatives évoquées par le président de la République et le gouvernement à propos de la Loi de 1905. Et cela même si le président semble avoir fait machine arrière sur ce sujet ces derniers jours.

Nous avons été aussi unanimes pour souligner la qualité de la prestation des deux artistes qui ont produit en soirée une mise en scène du roman de Victor HUGO « Claude GUEUX » paru en 1834 dénonçant les conditions de détention au XIX° siècle, la disproportion des délits et des peines et la peine de mort. Le prochain bulletin reviendra sûrement aussi sur cet événement.

Sans doute ce compte rendu vous laissera-t-il sur votre faim. Patience, le bulletin N° 83 va bientôt arriver !

Et puisque nous parlons de faim c'est pour nous le moment de nous rendre aux Gourmands de Saint-Just où la table est prête.

Non sans vous avoir donné auparavant la date de notre prochaine réunion :

**Le samedi 15 juin 2019**  
**à l'Observatoire des Armements 187 Montée de Choulans 69005 Lyon**

*Secrétaire Marcel Chochois, relecture Michel Barbut, Michel Nebout et Jean Desfonds.*

**COTISATION 2019** : Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2019 n'attendez pas plus longtemps pour le faire : 40 € (montant indicatif).

Attention ! Pour adhérer et cotiser une seule adresse :

**APRC / Gérard DUBUS**  
**5, Rue du Château d'Eau**  
**59970 VICQ**  
Tél. : 06.89.05.63.90 g.dubus9@laposte.net